

## « L'indispensable caisse personnelle de retraite par capitalisation »

Tribune de [Grégory Lecler](#), Président de Prudentia Patrimoine. Prudentia Patrimoine



Après l'abandon, sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, de la réforme de la retraite dite « universelle » et alors que des concertations sont en cours avec les partenaires sociaux, le contexte démographique et la situation économique justifient, plus que jamais, la nécessité de se constituer sa propre caisse personnelle de retraite par capitalisation.

[Dans une tribune datée du 9 juin 2021](#), nous avons alerté sur les raisons pour lesquelles il fallait selon nous sortir du régime de retraite par répartition et sur les bénéfices économiques que la nation pourrait en retirer. Malheureusement, nous ne voyons pas quel homme ou femme politique aurait le courage d'engager une telle réforme.

La retraite par répartition est le système le plus simple : ceux qui travaillent paient pour ceux qui sont à la retraite. Ce système fonctionne tant que la proportion de la population en âge de travailler par rapport à la population à la retraite est stable ou en augmentation.

### Chute du taux de fécondité et augmentation de l'espérance de vie

Partout dans le monde, le taux de fécondité s'effondre. Pas seulement en Europe ou au Japon, même en Chine ou en Afrique, le taux de fécondité est en chute depuis 70 ans. On compte aujourd'hui à peine plus de 2 enfants en moyenne par femme dans le monde, contre 5 en 1950. En France, le taux de fécondité est passé depuis le milieu des années 70 sous 2,10, le seuil du taux de renouvellement de la population. Sur la même période, et c'est tant mieux, nous avons connu une accélération du vieillissement de la population grâce notamment aux progrès de la médecine et aux avancées sociales.



## Dans un contexte de stagnation économique et de retour de l'inflation

Comme annoncé mi-novembre par la Commission Européenne, notre économie est probablement déjà entrée en récession. Et l'inflation sera durablement plus élevée que la hausse du PIB. Mais ça aussi nous l'avions anticipé, [dès la fin de l'année 2021](#) puis [en avril 2022](#), contrairement aux discours officiels qui se voulaient rassurants.

Or, si l'on veut garantir aux retraités un revenu constant en termes réels (c'est-à-dire corrigés de l'inflation), on risque d'avoir un très gros souci si l'économie du pays cesse de croître, voire diminue, et qu'en parallèle les prix montent. En effet, les prélèvements effectués sur le reste de la population pour maintenir le train de vie des retraités deviendront très vite insoutenables économiquement, socialement et politiquement. C'est pourquoi nous avons la certitude que le niveau des retraites ne pourra que baisser au cours des prochaines années et ce n'est pas la petite réforme en cours de discussion qui pourra y remédier.

## A défaut de réforme systémique

Des solutions existent mais attention aux produits et aux supports que vous allez sélectionner. Il faut éviter les supports de type « fonds euros » qui sont investis en grande partie en obligations d'Etat et privilégier les actifs réels, tangibles, qui pourront suivre l'évolution de l'inflation. Pour une fois, le temps est votre allié, et il faut alors en profiter pour investir sur cet horizon de placement à long terme, à travers des produits plus volatils (actions) ou moins liquides (immobiliers).

Rappelons que la technique des versements réguliers, programmés, est une solution très efficace pour atténuer les fluctuations boursières. Cela permet de limiter l'importance du point d'entrée et de ne conserver que les qualités à long terme de l'investissement en actions (dividendes et potentiels de plus-values). Enfin, contrairement à la retraite par répartition, vous pourrez également vous affranchir de la situation économique française en sélectionnant des valeurs exposées à la croissance internationale. Cette épargne vous appartiendra et vous en serez le seul responsable.

## LE PARCOURS DE GRÉGORY LECLER

Président Fondateur, Prudentia Patrimoine

Grégory Lecler est diplômé du DESS de Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine, titulaire du Titre d'Ingénieur-Maître spécialisé en Gestion de Patrimoine décerné par l'Université Paris-Dauphine. Après une expérience réussie au sein d'un grand établissement bancaire parisien en qualité de Gérant de Fortune Senior, Grégory Lecler a fondé son cabinet, Prudentia Patrimoine en 2006 et développé une expertise reconnue dans le conseil et la gestion de patrimoine en plaçant l'écoute, la rigueur professionnelle et l'éthique au cœur de son activité.